

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 mars 2025

Réunion plénière du comité régional pour l'emploi d'Occitanie : le comité régional pour l'emploi adopte sa feuille de route !

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Jalil Benabdillah, vice-président de la Région Occitanie délégué à l'Economie, à l'Emploi, à l'Innovation et à la Réindustrialisation, représentant la présidente de Région Carole Delga, ont présidé mercredi 12 mars 2025 le comité régional pour l'emploi (CRPE) d'Occitanie.

Créé par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, ce comité est l'instance de pilotage des politiques de l'emploi en région.

Il rassemble l'État, les collectivités, les partenaires sociaux, les opérateurs de l'emploi (France Travail, missions locales et Cap emploi) et l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi sous une gouvernance partagée entre l'État et le Conseil régional.

Après la réunion d'installation du 15 octobre dernier, cette nouvelle réunion du CRPE a permis l'adoption de la feuille de route du comité, fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi. Cette feuille de route s'articule autour de deux enjeux majeurs :

Renforcer l'accompagnement et la montée en compétence des personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle

Avec un taux de chômage de 8,9 %, et de fortes disparités territoriales, l'Occitanie reste marquée par des difficultés d'accès à l'emploi pour de nombreuses personnes. Dans ce contexte, le CRPE retient 3 axes de travail prioritaires :

- le déploiement de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, en partenariat avec les conseils départementaux, dans le sillage des expérimentations conduites depuis 2023 dans l'Aveyron et depuis 2024 dans les Hautes-Pyrénées, avec un objectif de couverture de 100% des bénéficiaires du RSA d'ici au 1^{er} janvier 2027 ;
- l'accès, le maintien dans l'emploi et l'inclusion durable des seniors, avec l'objectif d'améliorer le taux d'emploi des seniors de 2 points d'ici à fin 2027¹ ;
- le renforcement de l'offre de services pour l'aide à la mobilité des demandeurs d'emploi.

Renforcer l'accompagnement des entreprises, et notamment des TPE-PME, dans leurs démarches de recrutement et de fidélisation des salariés

Entre 47% et 71% des recrutements selon les secteurs sont jugés difficiles en 2024 en Occitanie. Dans

¹ Le taux d'emploi des 50-64 ans en Occitanie en 2024 est de 60,7%.

l'objectif de répondre aux besoins des entreprises, le CRPE se fixe comme priorités :

- de renforcer l'accompagnement RH des entreprises, avec une cible de 2 000 entreprises occitanes accompagnées par an, grâce à la montée en puissance du portail Team RH Occitanie (teamrh-occitanie.fr), et au déploiement d'équipes de proximité entreprises dans chaque bassin d'emploi;
- de mieux cibler les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, en fonction des besoins des employeurs de chaque territoire (par exemple via la mise en place de « parcours sectoriels » pour les demandeurs d'emploi, ciblés sur certains métiers en tension, à l'image de l'initiative Aeronow en Haute-Garonne) ;
- de renforcer l'adéquation et la territorialisation de l'offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi, en fonction des besoins exprimés.

Deux groupes de travail, associant les partenaires sociaux et les acteurs du réseau pour l'emploi intéressés, seront mis en place d'ici mi-avril afin de piloter ces priorités stratégiques et de concevoir les solutions concrètes et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, des entreprises, et des territoires.

La réunion du CRPE a également permis de faire le point sur la mise en place des comités départementaux (CDPE) et des comités locaux pour l'emploi (CLPE) qui doivent permettre de décliner les politiques de l'emploi au plus près des territoires, en partenariat étroit avec les collectivités. À date, l'ensemble des 13 CDPE et 37 CLPE d'Occitanie ont été installés. Ils ont conduit un diagnostic territorial, sur la base duquel 17 feuilles de route ont pu être finalisées, les autres étant en cours de définition.

Enfin, le CRPE a permis de faire le point sur le déploiement des équipes de proximité entreprises dans chaque bassin d'emploi. Pilotées conjointement par l'État, la Région Occitanie et France Travail, en lien étroit avec les autres acteurs du réseau pour l'emploi, ces équipes sont progressivement constituées à la maille de chaque bassin d'emploi pour aller au-devant des TPE/PME et améliorer la réponse à leurs besoins RH.

Contacts presse :

Préfecture d'Occitanie et de la Haute-Garonne :

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS

Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Région Occitanie - Service Presse

service.presse@laregion.fr - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31